

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/02

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 9 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE – Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTTO - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO - Mme MASSAROTTO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme BRANA - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE.

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET.

**Objet : Budget Assainissement : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.**

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2025 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services. Ces montants devront être inscrits au budget primitif.

Montants et affectations par type de dépenses

**Dépenses d'investissement**

Budget Assainissement :

Chapitre	Libellé de chapitre	Crédits ouverts en 2024 (BP+ BS+DM)	Limite des crédits avant vote BP 2025
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>115 124,00 €</b>	<b>28 781,00 €</b>
c/ 2031	- Frais d'études	115 124,00 €	28 781,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 300,00 €</b>	<b>1 325,00 €</b>
c/ 21562	- Service d'assainissement	5 300,00 €	1 325,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>214 610,00 €</b>	<b>53 652,50 €</b>
c/ 2315	- Installation, matériel et outillage tech.	214 610,00 €	53 652,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 032-213204621-20250116-DCM2025\_02-DE



- **d'autoriser** à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus des dépenses d'investissement.
- **de dire que** les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2025.

Publié le 20/01/2025

En Préfecture le 20/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 17 janvier 2025

Madame le Maire,  
Barbara NETO

